



## Cotisations santé, frontalière.

Par **Nuggets 68200**, le **12/11/2019** à **01:23**

Bonjour,

J'habite en Alsace et je travaille en Suisse, à Bale, je suis donc frontalière.

Il ya 1 an, je n'ai pas payé mes cotisations mensuelles en teant que frontalière, à la Sécurité Sociale, je suis couverte à 70 %, le reste est une cotisation de 165 € selon vos revenus. J'ai cessé de payer pendant plusieurs mois, du coup mon dossier a atterri chez un huissier pour frontalier, pour la somme de 2.600 €. Au début, je me suis mis d'accord pour 100 € après il m'a demandé plus, je suis passée a 150 € et la troisième fois il m'a fait peur en me disant le refrain quil fallait rembourser plus. Depuis, je donne 200 € maintenant il me reste 700 € à donner. Je souhaite ne verser que 100 € part mois pendant 7 mois. Peut-il refuser ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **12/11/2019** à **08:17**

Bonjour,

Vous n'êtes pas très claire dans vos explications. A qui devez-vous ces sommes ? la sécurité sociale française ou une assurance suisse ? l'huissier est français ou suisse ?

Si c'est une dette française et un huissier français, sachez que le créancier est en droit d'exiger la totalité de la dette d'un seul coup.